

**MAIRIE DE CAMPEAUX  
PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°3/2025 (CM)**

Séance du 24 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 24 octobre à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie COUTARD, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Mesdames et Messieurs COUTARD Sylvie, MONDON Michel, DELAHAYE Laurent, FILLATRE Fabienne, DUHAMEL Noémie, DE VOS Patrick, VANHOVE Patrick, PESCE Éric, HORCHOLLE Christophe, CHARLES Isabelle, DANIEL DELAHAYE Corinne et.

**Absents excusés** : M DUHAMEL Grégory

**Pouvoirs** : M DUHAMEL Grégory à Mme Duhamel Noémie

**Absents**:

<u>Date de convocation :</u> 20/10/2025	<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 12
<u>Date d'affichage :</u> 20/10/2025	<u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 12

**Est nommé secrétaire de séance : M Mondon Michel**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal (CM) l'autorisation d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

Point 21 : Marchés publics : Contrat de maîtrise d'œuvre

Point 22 : Travaux de sécurité et de trottoirs en agglomération et toutes les prestations liées à ces aménagements : Demande de subvention auprès du Département de l'Oise. Délibération approuvant le projet, le coût et la demande de subvention

Point 23 : DM n°2/2025

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Compte rendu du CM 2/2025 du 18/07/2025 : Approbation par les membres du Conseil Municipal (CM)

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

**1/ CCPV / Rapport d'activité 2024**

**(Délibération n°2025-22)**

Mme le Maire informe que la CCPV a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'art L.5211-39 du CGCT, le rapport d'activité fait l'objet d'une communication au CM par Madame le Maire.

Le rapport d'activité 2024 a été transmis au CM pour lecture, préalablement à la réunion du CM.

En l'absence d'observation, le rapport d'activité est soumis au vote.

Le rapport d'activité est approuvé par le CM à l'unanimité

Pour l'information de la population, un exemplaire est mis à disposition, au secrétariat de la mairie.

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

**2/ CCPV : Service déchets – Rapport annuel 2024**

**(Délibération n°2025-23)**

Mme le Maire informe que le Service déchets de la CCPV a adressé son rapport annuel 2024.

Conformément à l'art L.5211-39 du CGCT, le rapport annuel fait l'objet d'une communication au CM par Madame le Maire.

Le rapport annuel 2024 a été transmis au CM pour lecture, préalablement à la réunion du CM.

En l'absence d'observation, le rapport annuel 2024 est soumis au vote.

Le rapport annuel est approuvé par le CM à l'unanimité

Pour l'information de la population, un exemplaire est mis à disposition, au secrétariat de la mairie.

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

**3/ SE60 : Rapport d'activité 2024****(Délibération n°2025-24)**

Mme le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024. Conformément à l'art L.5211-39 du CGCT, le rapport d'activité fait l'objet d'une communication au CM par Madame le Maire.

Le rapport d'activité 2024 a été transmis au CM pour lecture, préalablement à la réunion du CM.

En l'absence d'observation, le rapport d'activité est soumis au vote.

Le rapport d'activité est approuvé par le CM à l'unanimité

Pour l'information de la population, un exemplaire est mis à disposition, au secrétariat de la mairie.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**4/ RH : Suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 29/35 d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe**

Point annuler

**5/ RH : Délibération autorisant les heures supplémentaires et complémentaires : Filière administrative – Cadre d'emploi : Rédacteur Territorial****(Délibération n°2025-25)**

En complément de la délibération 49/2022 portant sur les heures complémentaires et supplémentaires ;

Le CM autorise le paiement les heures complémentaires et/ou supplémentaires pour les agents titulaires, listés ci-après.

- Filière administrative, Cadre d'emploi rédacteur territorial

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**6/ RH : Colis de fin d'année 2025 attribués au personnel de la commune de Campeaux****(Délibération n°2025-26)**

Il est proposé d'attribué au personnel de la commune de Campeaux, un colis de fin d'année au titre de 2025.

Après délibération, le conseil municipal accepte d'accorder un colis de 75€ maximum aux personnels titulaires et contractuels ayant œuvré pour la commune au cours de 2025.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**7/ Marché Public : Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : Mairie****(Délibération n°2025-27)**

Dans le cadre des travaux d'économie d'énergie sur le bâtiment de la mairie, il y a nécessité de lancer un marché public, afin d'assurer une mise en concurrence.

Les travaux comprennent le remplacement des fenêtres et de la porte de la mairie ainsi que des éclairages.

Après délibération, le CM autorise Mme le Maire à lancer le marché public et à signer tous les documents s'y afférents

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**8/ Marché Public : Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : Ecole Maternelle****(Délibération n°2025-28)**

Dans le cadre des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments de l'école maternelle, il y a nécessité de lancer un marché public, afin d'assurer une mise en concurrence.

Les travaux comprennent le remplacement des fenêtres et des portes des classes, du WC et du garage ainsi que des éclairages.

Après délibération, le CM autorise Mme le Maire à lancer le marché public et à signer tous les documents s'y afférents

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**9/ Marché Public : Travaux de réfection intérieure de l'église  
(Délibération n°2025-29)**

Dans le cadre des travaux de réfection intérieure de l'église, il y a nécessité de lancer un marché public, afin d'assurer une mise en concurrence.

Les travaux comprennent la réfection des voûtes, des murs et la peinture des poutres.

Après délibération, le CM autorise Mme le Maire à lancer le marché public et à signer tous les documents s'y afférents

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**10/ DETR : Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : Ecole et Mairie :  
Délibération approuvant le projet, le coût et la subvention.  
(Délibération n°2025-30)**

Le projet des travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie a été réévalué par le MO à hauteur de 147.932.00€ ht. Une subvention, au titre de la DETR a été attribuée par l'Etat pour un montant de 49 851.50€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet, le coût réévalué et le montant de la subvention.

Après délibération, le CM approuve le projet, le coût et la subvention

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**11/ DETR : Travaux de réfection intérieure de l'église : Délibération approuvant le projet définitif, le coût et la demande de subvention.**

La subvention n'ayant pas été accordée ce point est sans objet.

**12/ Conseil Départemental de l'Oise : Travaux de rénovation énergétique pour l'école et la mairie :  
Délibération approuvant le projet définitif, le coût et la demande de subvention.**

La subvention n'ayant pas été accordée ce point est sans objet

**13/ Conseil Départemental de l'Oise : Travaux de réfection intérieure de l'église : Délibération approuvant le projet, le coût et la subvention.**

(Délibération n°2025-31)

Le projet des travaux de réfection intérieure de l'église a été réévalué à hauteur de 164.75.00€ ht. Une demande de subvention, au titre de la Solidarité Territoriale et Rurale a été faite auprès du département de l'Oise et la somme de 63.624.00€ a été attribuée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet, le coût réévalué et le montant de la subvention.

Après délibération, le CM approuve le projet, le coût et la subvention

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**14/ Création d'un 2em point d'eau dans le cimetière.  
(Délibération n°2025-32)**

Il est proposé au CM de créer un 2em point d'eau dans le cimetière.

Un devis a été demandé à l'entreprise Tourneur afin d'effectuer le terrassement nécessaire. Il s'élève à 1000€ ht. Les travaux de plomberie seraient assurés en interne, ainsi que l'achat du matériel.

Après délibération le CM accepte la réalisation de ces travaux au sein du cimetière.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**15/ Changement de la structure de jeux extérieur de l'école maternelle  
(Délibération n°2025-33)**

La structure de jeux extérieur de l'école maternelle a été déclarée « non satisfaisante » lors de la vérification du bureau de contrôle le : 26/09/2025

Cette structure ancienne a déjà été restaurée en interne. A ce jour son usure ne permet plus une restauration en adéquation avec les règles de sécurité exigées.

Afin de maintenir une activité ludique au sein de la cour de l'école maternelle, il est proposé au CM de procéder à son remplacement. 2 devis ont été demandés.

Après délibération le CM décide de choisir la proposition de la Sa Proludic pour un montant de 18.088,80 ht et charge Mme le Maire d'engager une négociation.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**16/ Décision modificative n°1/2025**

**(Délibération n°2025-34)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative afin de porter les crédits suffisants au regard des dépenses non prévues lors du vote du budget primitif :

Art	Opération	Chapitre	Libellé	Montant
<b>Dépenses Section investissement</b>				
2157		21	Matériel et outillage technique	+23.500,00
2131		21	Bâtiment public	-18.000,00
				<b>TOTAL</b> <b>+5.500,00</b>

Art	Opératio n	Chapitre	Libellé	Montant
<b><i>Recette Section investissement</i></b>				
	024		Cession de bien	+ 5.500,00
				<b>TOTAL +5.500,00</b>

Après délibération le CM accepte les montants de la DM 1/2025

**Pour : 12**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

## 17/ Cession de bien : vente du tracteur tondeuse ISEKI

(Délibération n°2025-35)

Considérant l'obtention d'une subvention départementale d'un montant de 8.125,82€, pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse neuf.

Considérant l'ancienneté du tracteur tondeuse qu'utilise le personnel technique de la commune.

Mme le Maire informe le CM de l'acquisition d'un tracteur tondeuse neuf pour un montant de 23.500.00€ ttc.

Mme le Maire informe le CM que l'ancien tracteur tondeuse ISEKI acquit en 2006 pour un montant de 16.863.60€ a été mis en vente. Les Ets Bellay ont fait une proposition de rachat à hauteur de 5.500.00€ ttc  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend note de ces informations. Il approuve l'achat d'un tracteur tondeuse neuf.

Autorise Mme le Maire à vendre en l'état le véhicule ISEKI pour un prix de cession de 5.500,00€ euros aux Ets BEUJAY de Grumesnil

Autorise la sortie de ce bien du patrimoine de la commune de Campeaux pour motif « cession de bien à titre onéreux », conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 et des spécificités techniques indiquées ci-dessous.

Techniques indiquées ci-dessous					
Quantité	Désignation	Marque	Année d'achat	Montant d'achat	Montant final de la vente en €
1	Tracteur tondeuse	ISEKI	2006	16.863,60€	5.500,00€

Pour : 12

Contre : 0

### Abstention : 0

#### 18/ Repas des Ainés 2025 : Fixation du prix du repas pour les accompagnants de moins de 65 ans

(Délibération n°2025-36)

Madame le Maire rappelle au CM qu'un repas est offert aux habitants de Campeaux de 65 ans et plus. Celui-ci est traditionnellement organisé en automne.

Au titre de 2025, le devis de M Luc Hebert, traiteur domicilié à Grandvilliers, fixant le prix du repas à 39€, a été retenu.

Le prix du repas refacturé aux personnes de moins de 65 et/ou extérieures à Campeaux est fixé à 39€. Le CM approuve à l'unanimité.

Le CM approuve à l'unanimité **Centre : 8** Abstention : 0

**19/ Bons de Noel 2025 attribués aux personnes de 65 ans et plus**  
**(Délibération n°2025-37)**

Traditionnellement la commune de Campeaux offre des bons de Noel aux personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Campeaux en résidence principale.

En 2024 le coût de cette opération s'est élevée à : 3800.00€

Il est proposé au CM de poursuivre cette opération pour un coût prévisionnel de 4120€, (103 x 40) suivant les nouvelles modalités ci- après :

1) 2 bons de 20€ par personnes de 65 ans et plus

Suite aux remarques de quelques aînés, se plaignant du choix limité des commerçants, les bons pourront être dépensés auprès des commerçants suivants

2) Epicerie Lemoine Sylvie (Campeaux)

3) Boulangerie Levasseur (Formerie)

4) Boucherie Lefevre (Formerie)

5) Charcuterie Delahaye (Formerie)

La distribution des bons sera faite en semaine 50 (08/12 au 14/12/2025)

La validité des bons est fixée au 15 février 2026

Le CM accepte à l'unanimité de reconduire l'opération « Bon de Noel » en 2025, suivant modalités décrites ci-dessus.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**20/ Demande de subvention ATSEM 2026**  
**(Délibération n°2025-38)**

Sur demande de la commune, le Conseil Départemental de l'Oise peut reverser une part des dépenses des salaires 2025, des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) ainsi qu'une part forfaitaire du coût de fonctionnement des classes maternelles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**21/ Marché public : Contrat de maîtrise d'œuvre**  
**(Délibération n°2025-39)**

Compte tenu de la complexité croissante de la commande publique, il est apparu nécessaire de garantir juridiquement la commune de Campeaux lors de la passation des marchés publics.

Suite à la consultation par mel, faite auprès du CM le 12/08/2025, le CM a approuvé le financement d'une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures et de mise en place d'éclairages LED, dans la mairie et dans l'école, et relative aux travaux de réfection intérieure de l'église, pour un montant de 17.500.00€ht.

Considérant les délégations consenties à Mme le Maire par délibération 23/05/2020.

Mme le Maire informe le CM que l'acte d'engagement a été signé avec la SA ACI le 28/08/2025.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**22/ Travaux de sécurité et de trottoirs en agglomération et toutes les prestations liées à ces aménagements : Demande de subvention auprès du Département de l'Oise. Délibération approuvant le projet, le coût et la demande de subvention**  
**(Délibération n°2025-40)**

Par délibération n°31/2022, le CM de Campeaux a autorisé la demande de subvention auprès du Département de l'Oise, pour le financement partiel des « travaux de sécurité et de trottoirs en agglomération et toutes les prestations liées à ces aménagements ». Les services du Département de l'Oise ayant déclaré cette délibération obsolète car trop ancienne, il nous a été demandé de la reprendre. Aussi, il est demandé au CM l'autorisation d'adresser au Conseil Départemental une demande de subvention au taux de 42% soit : 147.721.39€ pour aider au financement de ces travaux estimés à 351.717.60€

Après délibération le CM accepte le projet, le coût estimé, le taux de la subvention sollicité et la demande de subvention au département.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**23/ Décision modificative n°2/2025**  
**(Délibération n°2025-41)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative afin de porter les crédits suffisants au regard des dépenses non prévues lors du vote du budget primitif :

### Décision modificative n°2/2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative afin de porter les crédits suffisants au regard des dépenses non prévues lors du vote du budget primitif :

Art	Opération	Chapitre	Libellé	Montant
<b>Dépenses Section investissement</b>				
2131		21	Bâtiment public	-7.193,00
2188		21	Autre immo corporelle	+21 500,00
2131	OP107		Bâtiment public	+70.000,00
2131	OP108		Bâtiment public	+180.000,00
2131	OP109		Bâtiment public	+21.000,00
2152		21	Installation voirie	-1.700,00
2158		21	Matériel outillage	-2.000,00
2183		21	Matériel informatique	-1.500,00
165		16	Caution	+570,00
2188		21	Autre immo corporelle	-1 142,00
			<b>TOTAL</b>	279.535,00

Art	Opération	Chapitre	Libellé	Montant
<b>Recette Section investissement</b>				
10226			Taxe aménagement	+796,00
1323		13	Subv d'invest départemental	+8.125,00
1322		13	Subv d'invest région	+1496
1323		15		+81 475
13461	OP108		Subv d'invest DETR	+49.851,00
		021	Virt de la section de fonctionnement	137 792,00
			<b>TOTAL</b>	279.535,00

Art	Opération	Chapitre	Libellé	Montant
<b>Dépenses Section Fonctionnement</b>				
615221		011	Autre bâtiment	-137 792,00
		023	Virt à la section d'investissement	137 792,00
			<b>TOTAL</b>	0,00

après délibération le CM accepte les montants de la DM 2/2025

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Ne restant rien à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à : 21h45

MONDON Michel



